



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

L' Histoire Du Iansenisme; Contenant Sa Conception, Sa Naissance, Son Accroissement, Et Son Agonie

Bourg, Moïse du

A Boverdeavx

7. §.

urn:nbn:de:hbz:466:1-37094

avoient mis en main : l'un pour verifier que les cinq propositions ne sont point dans Iansenius : l'autre , que le dessein de leurs aduersaires estoit de faire condamner la doctrine de S. Augustin. 6.^o Que les Iansenistes sont ceux que le Pape nōme Rebelles. 7.^o Qu'ils sont resolu de les chastier des peines qui sont ordonnées par le droit contre les Heretiques. N'y en a-t'il pas là suffisamment pour confondre les Iansenistes , si cela ne peut les convertir ?

7. §.

MAis ie ne manqueray point contre mon propos si j'insiste vn peu plus sur vne autre reflexion qui a esté poussée dās toute son estēduē par le R. P. Du Bosc Cordelier en son liure de l'Eglise outragée par les Nouateurs ; qui est ; Que les Iansenistes apres auoir hautement protesté dans leurs premiers ouvrages, * *qu'ils estoient les illustres deffenseurs de l'autorité Episcopale, qu'ils rendoient vne parfaite soumission à leurs ordres, & qu'ils l'inspiroient par tous leurs escrits aux seculiers, & aux reguliers; qu'ils les reconnoissent pour les regles*

D iij

* Monsieur Arnaud en son liu de la Frequente Cōmunion. Considerations sur la lettre de Monseigneur l'Euesque de Vabres, &c.

de nôtre foy ; que selon l'ancienne pratique de l'Eglise ils deuoient examiner, & juger les premiers les questions qui concernent la Foy, afin de les rapporter en suite au Souuerain Pontife : que les loix de l'Eglise, & de l'Empire vouloient que leur jugement fût inuiolablement suuy. Ces Nouateurs dis-ie, après auoir ainsi parlé si hautement du respect, & de la soumission qui est deüe, & qu'ils rendoient effectiuement à Nosseigneurs les Prelats ; nommément pour ce qui touche la doctrine ; soit pour les attirer à leur party ; soit pour l'autoriser par là, en ayant mandié, & obtenu quelques approbations pour leurs premiers écrits, où ils ne s'estoient pas encore decouuert : Neantmoins enfin ont leué le masque ; se sont declarés contre les Euesques, leur ont fait mille insultes, les ont accusés d'ignorance, d'imposture, de tyrannie, & de persecution contre leur pieté, contre leur foy, & contre leur innocence. Examinons cecy vn peu plus en particulier.

N'est-ce pas faire vn outrage à Nosseigneurs les Prelats que de dire & d'escrire comme a fait Monsieur Arnaud le second Patriarche, & le grand oracle des Iansenistes, qui n'écriuent presque que par sa plume, ne parlent que par sa bouche, & ne pensent que

par son esprit, c'est dans sa seconde lettre qui est comme sa seconde apologie du Iansenisme apres la Bulle de Condamnation d'Innocent X. * *Qu'ayant lû le liure de Iansenius avec soin, ils n'y ont pû trouver les cinq propositions attribuées à cet auteur dans l'exposé de la Constitution du Pape: Qu'ils ne peuvent declarer contre leur conscience qu'elles s'y trouvent: Que c'est estre déraisonnable, & injuste de se l'imaginer. Quel outrage dis-je à Nosseigneurs les Prelats, d'oser publiquement avancer ces paroles apres avoir vû leurs deliberations, leurs resolutions, leurs lettres au Pape, & aux autres Prelats de la France, où ils disent ces mots: Nous estans assemblés auons esté d'aduis de commettre le soin de cette affaire à la diligence de nos Freres; & le reste que vous avez lû dans leur lettre cy-dessus rapportée, où ils assurent d'avoir lû le liure de Iansenius, y avoir vû ces cinq propositions soutenues, & qu'elles sont condamnées par la Constitution d'Innocent X. au propre sens de leurs paroles; qui est celuy-là mesme auquel cet Auteur les enseigne, & les explique. Le Ianseniste dit, Que c'est une chose de raisonnable de s'imaginer que ces propositions sont dans le liure de Iansenius: Et les Prelats assurent que*

D. v.

2. lettre pag. 250, & suivantes.

cela n'a pas besoin pour estre refuté, ny de plusieurs raisons, ny d'aucune recherche soit mediocre où legere, mais de la seule lecture..... Et qu'ils ont reconnu tres-clairement par la lecture des liures de Iansenius, qu'ils ont soigneusement lûs & examinés pour ce qui regarde les cinq propositions..... qu'elles sont vraiment dans Iansenius. Le Ianseniste dit, Qu'ils feroient vne chose injuste, & contre leur conscience que d'aduoüer cela. Et les Prelats appellent ceux qui refusent de l'aduoüer, *Contredisans*..... & dignes des Censures, & autres peines qui sont ordonnées par le droit contre les Heretiques.

Ce procedé n'est il donc pas extrêmement outrageux à Nosseigneurs les Euesques? & n'est ce pas leur donner insollement vn dementir public, les taxer ou d'ignorance, ou de malice, & les vouloir faire passer, comme ils le disent en termes expres, pour des Tyrans, & des Persecuteurs de leur innocence. Et partant on auroit vne grande raison de demander aux Iansenistes, qu'est deuenüe cette *solimission respectueuse*, & cette *obeissance aueugle aux sentimens de Nosseigneurs les Prelats*, dont ils faisoient tant de parade, quand ils commencerent de publier leur doctrine, sous l'esperance qu'ils auoient d'en obtenir l'approbation, & la protection? Mais les Pre-

lats de France n'ont ils pas grand sujet de dire en leur relation, que tous les bons esprits aimeront mieux deferer à l'autorité du Clergé de France, qu'à certains particuliers dont les lumieres d'esprit ne peuvent estre comparées à celles de cette illustre compagnie.

8. §.

Pendant qu'on disputoit de la sorte avec tant de chaleur sur ce point, & qu'on conuainquoit le Iansenisme de fausseté dans les Escoles, & dans les chaires, il ne laissoit pas de s'accroistre, & de se fortifier en diuers endroits: semblable à ce chesne * du Poëte Lyrique qui s'augmente par ses pertes, tire des avantages du fer qui l'a esbranché, & pousse des productions plus abondantes du mesme endroit, où il auoit esté retranché. Ce masque ayant donc esté leué à ce monstre d'erreur, il en prit vn autre qui ne luy dura guere, qui fût que la Bulle du Pape n'estant pas receüe en France, elle ne pouuoit auoir aucun effet contre les Iansenistes, ny les enveloper dans aucune censure, ny aucune peine Ecclesiastique ou Politique. Il est vray que ny les Prelats de France, ny le Roy ne leur donnerent guere de temps pour faire

D. vj

* Duris vt illex tonsa bipennibus . . . ab ipso ducit opes animi
 munque ferro. *Horat.*